Flash info

Entretien avec la directrice du cabinet du ministre de l'Intérieur

La Défense, le 10 février 2026

Cher(e)s collègues

Le SCPN a rencontré ce lundi 09 février madame la préfète Magali CHARBONNEAU, directrice du cabinet du ministre de l'Intérieur, afin de porter la voix des commissaires sur des sujets majeurs pour le CCD :

- Notre opposition à l'extension contre-productive du rôle des préfets dans la gestion du CCD et la gouvernance des services de police :

Suite au traitement de notre collègue DDPN des Landes que le SCPN a dénoncé, nous avons rappelé à madame la directrice du cabinet les nombreux retours de nos collègues en territoires, nous indiquant un quotidien marqué par une forme d'écrasement de la chaîne hiérarchique police, ayant des conséquences directes sur l'autorité, la responsabilité et la reconnaissance du rôle des commissaires.

La représentation de l'État dans les territoires ne doit pas pour autant se traduire par la transformation des commissaires de police en simples exécutants, ne disposant plus d'autonomie dans la gestion opérationnelle de leurs services. Et encore moins par un management d'un autre temps.

- Grilles indiciaires du CCD :

Le SCPN a pris connaissance de la réponse apportée par la DGAFP au projet de réforme indiciaire statutaire et indemnitaire, présenté par la DRHFS suite aux travaux avec la parité syndicale du CCD. Nous déplorons un argumentaire ne prenant pas en compte la spécificité de notre corps, le comparant inopportunément au corps des administrateurs de l'état et entretenant une confusion entre grades et grilles.

Le SCPN appelle de ses vœux un soutien de notre ministre pour défendre le projet qui tient compte de la technicité du CCD et de son haut niveau d'engagement opérationnel que certains semblent avoir éludé dans l'expression de leur refus.
Nous rappelons que d'autres corps tels que les magistrats judiciaires, administratifs, mais également les officiers de gendarmerie, ne semblent pas avoir rencontré de tels obstacles dans l'évolution de leur régime indemnitaire.
Une réunion conduite par la DRHFS, réunissant la parité syndicale du CCD se tiendra ce jeudi 12 février.

- Enfin, au moment d'évoquer le plan investigation qui doit être impérativement mis en œuvre pour redonner du sens à cette filière essentielle, le SCPN a tenu à rappeler son attachement à la structuration de l'institution Police nationale en trois corps.

Cette année d'élections professionnelles ne doit pas selon nous servir à exhumer de fausses bonnes idées (dont la pertinence a déjà donné lieu à des avis éclairés) en agitant à nouveau le spectre d'un corps unique de cadres, présenté comme la solution aux problèmes créés par des réformes prônées par ceux-là même qui en dénoncent aujourd'hui les effets.

Vous pouvez compter sur la détermination du SCPN pour défendre vos intérêts, tant individuels que collectifs.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1er secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	**Michel CHABALLIER** 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	**Anouck FOURMIGUE** 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	**David MOREIRA** 06 98 29 72 20 **Laura ABRAHAMI** 06 38 73 13 63

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « *cotisation en ligne* » sur le site du SCPN (https://le-scpn.fr/), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.